

# HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

---

## TROISIÈME PARTIE.

---

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE  
EN CANADA.

---

### LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,  
en 1672.

### CHAPITRE III.

LOUIS XIV S'EFFORCE DE FAIRE REGNER L'ORDRE ET LA  
JUSTICE DANS LA COLONIE, ET Y AUGMENTE  
LE NOMBRE DES MISSIONNAIRES.

#### I.

Pouvoirs extraordinaires de M. de Courcelles et de M. Talon.

Pour donner à l'établissement de la colonie une base solide, Louis XIV s'était proposé d'abord de faire cesser tous les abus de pouvoir, qui avaient pu gêner la liberté des colons par un exercice trop arbitraire de l'autorité royale. C'était la fin qu'il avait eue en vue en faisant la guerre aux sauvages, comme l'écrivait son ministre Colbert à M. de Laval : " Sa Majesté se propose ensuite, lui disait-il, d'établir un bon ordre pour le gouvernement et l'administration des affaires civiles et militaires du Canada, afin de pouvoir augmenter considérablement cette colonie." Les démêlés du clergé avec M. d'Argenson, M. Davaugour et M. de Mézy avaient fait craindre au Roi que les colons n'eussent eu à souffrir d'un régime trop absolu de la part des officiers, et que les Français ne fussent détournés par là d'aller s'établir dans la colonie. Aussi, en nommant M. de Courcelles Gouverneur général, et M. Talon intendant du Canada, les avait-il chargés, ainsi que M. de Tracy, d'examiner à fond la conduite de M. de Mézy, avec pouvoir d'informer contre lui, et, s'il était coupable, de l'arrêter et de l'envoyer en France. Après tous les éclats fâcheux que nous avons racontés au sujet de ce Gouverneur, Louis XIV jugea qu'il devait cette satisfaction à la justice et au repos de ses peuples ;